

PLATEFORMES NUMÉRIQUES

À quand des droits sociaux pour les travailleurs ?

Le rapport « Réguler les plateformes numériques de travail », dirigé par Jean-Yves Frouin, a été remis au Premier ministre le 1er décembre dernier. Ses préconisations laissent entrevoir des évolutions positives pour les travailleurs de ce secteur, mais l'UNSA estime que les plateformes ne sont pas suffisamment mises devant leur responsabilité.



L'UNSA a été auditionnée dans le cadre de la préparation de ce rapport et a formulé [des préconisations claires](#), aussi bien sur le statut des travailleurs des plateformes que sur le dialogue social au sein de ce secteur.

Pas de troisième statut

L'UNSA voit d'un bon œil que le rapport écarte d'emblée la création d'un troisième statut, entre le salariat et le travail indépendant, spécifique aux travailleur·euses des plateformes. En effet, ce tiers-statut pourrait entraîner un nivellement par le bas en raison d'effets d'aubaine incitant les entreprises à transformer de l'emploi salarié en emploi sous ce nouveau statut.

Le sujet d'une requalification des travailleur·euses en salarié·es, rejeté au préalable par les initiateurs de la mission « Frouin » n'a pas été étudié dans le rapport. L'UNSA le regrette. Au regard de la jurisprudence, la qualification en salarié·es d'un certain nombre de travailleur·euses des plateformes mérite d'être envisagée.

Mettre les plateformes devant leur responsabilité sociale

Au demeurant, le statu quo n'étant pas souhaitable au regard du manque de protection dont bénéficient ces travailleur·euses et de l'insécurité juridique, le rapporteur fait la proposition d'intégrer certain·es travailleur·euses de plateformes dans des structures tierces, des entreprises de portage salarial ou des coopératives d'activité et d'emploi (CAE), afin qu'il·elles puissent bénéficier des protections liées au contrat de travail salarié.

Pour l'UNSA, cette proposition, si intéressante et élégante soit-elle, ne règle pas suffisamment la responsabilité des plateformes en termes de protection sociale et de conditions de travail. L'UNSA juge qu'il faut davantage impliquer la plateforme dans la prise en charge du financement de la protection sociale et de l'activité des travailleur·euses des plateformes.

Un dialogue social à structurer

du secteur d'activité. L'UNSA préconise une organisation bâtie sur la création d'une branche nationale interprofessionnelle regroupant l'ensemble des travailleur·euses des plateformes.

Ce rapport doit servir de base à la concertation prochaine entre les partenaires sociaux et le ministère du Travail. L'UNSA continuera de défendre ses revendications pour apporter protection et sécurité aux travailleur·euses et renforcer la responsabilité des plateformes sur les conséquences de leurs écosystèmes, notamment dans le cadre d'une nouvelle mission mise en place par le gouvernement dans l'optique de légiférer par ordonnance sur ces sujets avant le 30 avril 2021.

Pour plus de détails, consultez [cet article](#).